



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

### DELIBERATION N° 2026-04/11

Nombre de conseillers **L'an deux mille vingt six**  
**le 9 avril à 19 heures**  
en exercice : 29 le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**  
présents : 29 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
votants : 29 sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 avril 2026

#### **PRESENTS :**

Mmes et MM., COULOMB Jean-Jacques, FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARTIN Gilles, NAUDIN Nathalie, MERLO Raymond, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge, DAMMA Frédéric, LEANDRI Stéphanie, DEGIOANNI Jean-Marie, SCHIAPPAPIETRA Eric, COULOMB Isabelle, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, TRAPANI Virginie, ROMANOFF Juliette, MICHEL Laurianne, CENTOGAMBE-ROUX Annie, PASSEREL Claude, BONIS Valérie, DEHIMI Lucien, VAN DER DONCKT Alexis, MARCHAND Charlène.

#### **OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION COFOR ALEC 83**

La commune étant adhérente à l'association COFOR ALEC 83, il convient, à la suite d'une nouvelle organisation de l'équipe municipale, de procéder à la désignation de ses représentants.

En effet, notre commune fait partie des collectivités qui ont choisi d'adhérer à l'Association des Communes Forestières du Var - Agence des politiques énergétiques du Var (COFOR ALEC 83) afin de bénéficier de l'appui et de l'expertise de deux réseaux nationaux reconnus :

- La Fédération Communes Forestières France ;
- La Fédération des Agences Locales de l'Énergie et du Climat (FLAME).

Aux côtés des communes varoises, l'association œuvre à assurer :

- La représentation de vos intérêts auprès des instances concernées ;
- La valorisation des actions engagées par votre collectivité en matière de politique forestière, énergétique et climatique ;
- L'accompagnement technique et stratégique de vos projets, afin de soutenir le développement de démarches territoriales durables.

Leurs actions se structurent autour de trois axes complémentaires :

- Un accompagnement opérationnel au bénéfice de vos territoires, visant à renforcer votre capacité d'action ;
- La consolidation de votre expertise, au travers de sessions d'informations,
- La mise en réseau des collectivités, favorisant l'échange de bonnes pratiques et la diffusion d'initiatives exemplaires à l'échelle départementale.

Conformément à l'article 6 des statuts de l'association et aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est compétent pour désigner ses représentants au sein des organismes extérieurs et peut les modifier à tout moment pour la durée du mandat restant à courir.

**Considérant** qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Après cet exposé, le Conseil municipal :

- *décide de ne pas procéder au scrutin secret*

à l'élection des membres, parmi les listes de candidats présentées par les conseillers :

Sont candidats :

	Délégués titulaires :	Délégués suppléants :
Liste A	- POLLUS Alfred	- DEGIOANNI Jean-Marie
Liste B	- MARCHAND Charlene	- VAN DER DONCT Alexis

Ont obtenu :

Liste A : 23 voix

Liste B : 6 voix

Proclame élus comme délégués représentant la collectivité à l'association COFOR ALEC 83 :

Titulaire :

- POLLUS Alfred

Suppléant :

- DEGIOANNI Jean-Marie

**Le Maire**



**Jean-Jacques COULOMB**

**Le Secrétaire**

**Claude FABRE**